

Sujet : [INTERNET] Enquête publique concernant le plan d'exposition au bruit de l'Aérodrome de Lézignan-Corbières

De : Bertrand CLAVERIE <bertrand_claverie@orange.fr>

Date : 16/12/2019 15:28

Pour : pref-peb-aerodromelezignan@aude.gouv.fr

Copie à : laurent.torregrosa@ddcm11.org

Bonjour Monsieur Nuttin,

Habitant de Ferrals les Corbières et membre de l'association DDCM qui s'emploie à sauvegarder la qualité de l'environnement de la région Corbières Minervois, je m'associe par la présente aux remarques formulées par le professeur Laurent Torregrosa vis à vis des nuisances sonores de cet aérodrome.

Il est clair pour l'ensemble des habitants des communes avoisinantes que l'activité de cet aérodrome pose des problèmes de nuisances sonores effectives et surtout visiblement s'inscrit dans une perspective d'augmentation de ces nuisances dont la population n'est en rien informée.

L'aérodrome de Lézignan est essentiellement dédié à des activités récréatives. Et il n'est pas admissible que les activités récréatives de quelques uns perturbent gravement, et de manière croissante la quiétude de l'ensemble des populations avoisinantes.

A ce titre, je souhaiterais être clairement informé, et il me semble la totalité de la population des communes avoisinantes souhaiteraient être clairement informées du niveau de trafic actuel de l'aérodrome et des mesures prises à ce stade pour limiter ce trafic et en réduire les nuisances sonores.

Les deux premières mesures d'urgence à prendre devraient être, il me semble, de refuser toute extension de trafic concernant cet aérodrome et de rendre public vis à vis de la population un plan crédible de réduction de ses nuisances sonores.

Je vous remercie par avance de prendre en considération ces observations.

Avec mes meilleures salutations.

Bertrand Claverie

>

> ----- Forwarded Message -----

Subject: Re: Révision du PEB Lezignan Corbieres,

Date: Thu, 5 Dec 2019 11:50:53 +0100

From: Laurent Torregrosa - DDCM11
<laurent.torregrosa@ddcm11.org>

To: pref-peb-aerodromelezignan@aude.gouv.fr

CC: Développement Durable en Corbières et
Minervois <ddcm11@lilo.org>

>

>

Bonjour Monsieur Nuttin,

Dans le cadre de l'enquete publique sur la revision du PEB de l'aerodrome de Lezignan-Cobieres dont vous etes charge, je voudrais vous faire part de mon analyse de la problematique

Veillez donc trouver en piece attachee, un rapport realise a partir des elements mis a la disposition du public.

Je me sens concerne par cette enquete publique a double titre.

D'abord en tant qu'habitant de la commune de Luc Sur Orbieu et elus au conseil municipal car les activites actuelles de l'aerodrome induisent deja des nuisances sonores tres importantes et repetees, notamment en ete et les week-ends. Je suis impacte a titre personnel par les nombreux survols a l'aplomb de mon domicile qui perturbent toutes les activites de plein air de ma famille et aussi les acticites interieures (lorsqu'un avion toute les 10' a 200-300 m d'altitude dessus de la maison, difficile de faire une sieste sereinement...).

Apres discussions avec les habitants de Luc Sur Orbieu, ce ressenti n'est pas unique. Donc en tant que conseiller municipal je dois aussi repondre a nos administres.

Aussi je participe a la reflexion developpee au niveau de notre conseil municipal, dont vous avez recu une delegation le mardi 2 decembre en mairie de Conilhac-Corbières conduite par le maire de Luc Sur Orbieu, tres attentif sur le sujet.

>

Je me sens egalement concerne par le developpement des activites de l'aerodrome de Lezignan-Corbieres, en tant qu'administrateur de l'association Developpement Durable en Corbieres Minervois, dont l'objet comme son nom l'indique est de developper une vision durable du developpement à l'echelle du territoire. Cette

association a ete creee l'an dernier a la suite du projet d'implantation d'une usine de bitume en aval de Ferrals-Les-Corbières, sur un lieu choisi en depis du bons sens sur les rives de l'Orbieu, en amont de Luc Sur Orbieu. A cette epoque deja la commune de Luc Sur Orbieu et les autres communes potentiellement impactees n'avaient pas ete associees a l'enquete publique qui restreignait sont etude aux seules communes fournissant le foncier associe au projet (on notera certains paralleles facheux au developpement d'une expertise sereine avec toutes les parties concernees...). Si on a une vision gobable et durable du developpement de notre territoire, il convient donc de s'assurer que les activites de l'aérodrome et ses developpements ne sont pas orthogonaux aux interets generaux. A mon sens, et vous lirez dans mon rapport un argumentaire detaille, le contexte (perimetre, documents fournis...) dans lequel cette enquete publique a ete diligente n'est pas compatible avec les objectifs vises. Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez-bien porter aux points soulevés,
Mes sentiments respectueux,
Laurent Torregrosa

>

>

>

On 12/11/2019 12:20, Laurent Torregrosa - DDCM11 wrote:

>

> Bonjour,

> Conseiller municipal de la commune de Luc Sur Orbieu et administrateur de l'association DDCCM, j'ai appris par un petit entrefilet paru dans la presse locale qu'une enquête publique était prescrite du 19/11 au 18/12/2019 pour réviser le plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Lézignan-Corbières.

> Le périmètre de l'enquête publique (cf. doc attache) est restreint à 3 communes (Lezignan-Corbières, Conilhac et Fontcouverte). Cependant, je vous indique que la commune de Luc Sur Orbieu, située à moins de 2 kms de cet aérodrome, est

quotidiennement survolé par des avions issus ou atterrissant sur cet aéroport utilisé pour le largage de parachutistes notamment.

>

> Nous n'avons pas fait d'enquête encore, mais un nombre important d'habitants sont gênés par ces nuisances sonores. En effet, ces survols, surtout par vent calme ou vent d'Est, sont effectués à basse altitude voire très basse altitude (100-200 m), ce qui est très dommageable les jours de vacances scolaires et les week-end. Il faut dire que ces nuisances s'ajoutent à celles causées par l'autoroute surtout gênantes sans vent ou par vent d'ouest...

>

> Sur le site de la préfecture, au lien fourni (<http://www.aude.gouv.fr/> Rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public/dossiers complets (hors ICPE > Plan d'Exposition au Bruit), il n'y a à ce jour aucune information sur la nature du plan de révision envisagé alors que l'enquête publique démarre le mardi 19/11.

>

> Cela n'est pas très favorable à une analyse de la situation par les non initiés et en tout cas ne constitue pas un contexte bienveillant pour la prescription d'un développement serein de l'enquête publique (tout du moins si on considère l'intérêt des habitants de la zone concernée).

> Comme prévu dans l'avis d'enquête publique, nous avons sollicité le directeur de la sécurité de l'aviation civile pour obtenir des informations techniques relatives à ce projet, notamment les conditions actuelles de circulation des aéronefs au décollage et à l'atterrissage de l'aéroport de Lézignan-Corbières, le volume du trafic prévu et le cas

échéant les modifications qui sont envisagées sur les couloirs aériens.

>

> Le directeur de la sécurité de l'AC n'a pour l'instant pas accédé à notre demande.

> Pouvez-vous m'indiquer ou il serait possible de se faire une idée du projet ?

>

> En vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette requête et dans l'attente de vous lire,

>

> Cordialement,

>

> Laurent Torregrosa

>